

COMMUNE DE LA PIERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 18 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de La Pierre, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M Jean-Yves GAYET, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice 11

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers votants : 9

PRESENTS: GAYET JY. / GENTY I. / JACOB E. / DORIOL P. / CHARLES C. / VAGLIO-PRET D. / GODINHO B.

ABSENTS : FIORILLO K. / DUFRESNE S. / KARA V. / POMMIER C.

POUVOIRS : FIORILLO K. à CHARLES C. / POMMIER C. à GENTY I.

Mme Ilona GENTY a été élue secrétaire.

Indemnité de conseil allouée aux Comptables du trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Le Maire rappelle aux membres du conseil que chaque année, la commune vote le versement d'une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor Public.

Cette année, conformément à l'arrêté ministériel en cours, le montant de cette indemnité est de 295,33 €, pour le Trésorier Patrick Mayne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver le versement de cette indemnité, et autorise le Maire à la mandater.

Ré - Approbation des Comptes administratifs 2017

Suite à l'analyse du Compte de Gestion, des erreurs ont été notées entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Le Maire invite le conseil à voter ces montants rectifiés pour le budget M14.

BUDGET M14 de la commune

Fonctionnement : Dépenses : 558 856,20 €
 Recettes : 603 136,97 €
 Report de 2016 : -3 325,86 €
 TOTAL : 40 954,91

Investissement : Dépenses : 113 565,55 €
 Recettes : 109 137,89 €
 Report de 2016 : 6 647,28 €
 TOTAL : 2 219,62 €

Le Maire sort de la salle de conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver les comptes administratifs 2017, de les signer et de les faire parvenir à la Préfecture de l'Isère.

Recrutement d'un agent recenseur

Le Maire expose au conseil que le recensement de la population se fera sur la commune de La Pierre du 17 janvier au 16 février 2019, et qu'il convient de recruter un agent recenseur. Claire VAGLIO-PRET s'est porté volontaire pour cette mission.

Cet agent sera placé sous l'autorité du coordinateur communal pour le recensement, Mme Ilona GENTY, et du Maire.

COMMUNE DE LA PIERRE

Claire sera recrutée du 7 janvier au 16 février 2019, compte tenu des deux demi-journées de formation, qui auront lieu le lundi 7 janvier et le lundi 14 janvier au matin, à Montbonnot.

Ainsi que proposé par l'INSEE, la rémunération se fera avec un forfait fixe, qui sera assorti de primes de résultat, comme suit :

- forfait de rémunération fixe : 580 €
- prime de tenue de cahier de collecte : 30 €
- prime d'objectifs de nombre de recensements : 50 €
- prime de recensement sur internet : 40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à recruter Melle VAGLIO-PRET comme agent recenseur, et à la rémunérer comme indiqué à la fin de sa mission.

Décisions modificatives n° 1 et 2 sur le budget de la commune

Afin de pouvoir clôturer le budget de la commune, et finaliser les paiements des dernières factures, il est proposé de faire les transferts de crédits suivants :

DM n°1 - Fonctionnement

Provenance des fonds – Chapitre 011 :

c/ 6156 = 170 €
c/ 6161 = 1 000 €
c/ 6231 = 750 €
c/ 6232 = 700 €
c/ 6247 = 1 000 €
c/ 6261 = 500 €
c/ 6281 = 550 €
c/ 637 = 200 €

Destination des fonds – Chapitre 012 :

c/ 6411 = 4 870 €

DM n°2 - Investissement

Provenance des fonds :

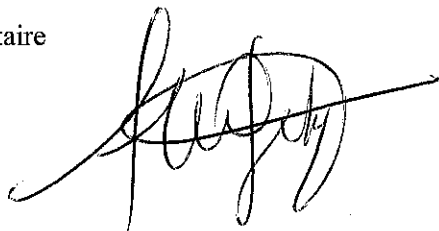
c/ 21571-11 = 5 543,62 €
c/ 21571-11 = 4 456,38 €
c/ 2183-11 = 747,73 €

Destination des fonds :

c/ 2315-14 = 5 543,62 €
c/ 2315-17 = 5 204,11 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver les DM n°1 et 2 du budget M14.

Le secrétaire



Le Maire

